



Procès verbal des délibérations Conseil de Communauté Lundi 17 décembre 2012

L'an deux mille douze le dix sept décembre à vingt heures, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn se sont réunis au Mieu sous la présidence par délégation de Monsieur Didier LARRIEU, 1^{er} vice président.

Etaient présents : M Michel BERDUCQ (Arbus), Mme Eline GOSSET MM. Gérard AUGE Jean-Marc DENAX. Jean-Marc SOUBIROU (Artiguelouve), Mme Martine RODRIGUEZ M. Philippe BOILLOT (Aubertin), MM. Jacques LOCATELLI Alain COMTE (Aussevielle), M. Philippe FAURE (Beyrie en Béarn), M Jean Christophe RENAULT (Bougarber) Mme Brigitte DESCHASEAUX (Caubios Loos) Mme Marie-Germaine MORA MM. Hervé MERIOT Gilles TESSON (Denguin), MM. Bernard SOUDAR Bernard MARQUE (Laroin) Mme Jacqueline PEDURTHE M ESTRADE Daniel (Momas), Mme Josette POSE et MM. Jean BELLOCQ. Jean ROCA (Poey de Lescar), MM Jean Jacques MAURO Jean MOURLANE (Saint Faust), MM. Ange CORTI. Vincent LALANNE (Siros), MM. Paul LESTERLOU. Lucien TIRCAZES Eric LARROZE (Uzein).

Absents excusés : M. Alain DULOUT (Arbus) M. Jean Bernard AUGE. (Beyrie en Béarn) M. Guy WEBER (Bougarber) M. Bernard LAYRE (Caubios Loos) M. Jacques LALANNE (Denguin). M. Pierre SIVADON (Poey de Lescar) Mme Joëlle BORELLO remplacée par M. CORTI Ange

Membres présents : 30

Secrétaire de séance : M. Eric LARROZE

Affiché et publié le 18 décembre 2012

Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté en date du 19/11/2012

Le procès verbal du Conseil de Communauté en date du 19/12/2012 est adopté à l'unanimité.

Environnement, Déchets

– Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers 2011.

Monsieur Soudar et Mme Abmésélélème décrivent le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers est présenté au Conseil de Communauté. Ce rapport présente notamment les coûts du service, basé sur la méthode Comptacoût de l'ADEME.

Le tableau ci-dessous précise le coût net du service 2011 par flux de déchets collectés et rappelle les coûts 2010 :

Coût net € TTC/hab	Ordures Ménagères	Tri sélectif en porte à porte	Verre en apport volontaire	Déchetterie	Encombrants /composteurs/piles	TOTAL
2011	42,8 €	16,2 €	0,2 €	8,2 €	0,6 €	68 €
2010	41,4 €	17,6 €	0,2 €	0,9 €	0,6 €	60,7 €

L'augmentation du coût du service en 2011 est due à une forte augmentation du coût des déchetteries, lié essentiellement à la fin de la convention avec la Communauté d'Agglomération de Pau (CDA) pour l'accès gratuit à la déchetterie de Lescar. En 2011, le Miey de Béarn n'a payé que 50 % de la participation totale suite à une discussion avec la CDA afin de lisser cette forte augmentation sur 2 ans. En 2012, la participation du Miey de Béarn sera de 100 %.

Coût net des déchetteries en 2010 : 11 245 €

Coût net des déchetteries en 2011 : 103 961 €

Monsieur Soudar insiste sur le rôle pédagogique des élus des communes concernant les déchetteries. Il faut expliquer aux habitants que ce sont les coûts de déchetteries qui pèsent sur l'augmentation du coût de collecte.

Monsieur Berducq fait remarquer qu'il y a eu aussi des surcoûts sur le tri sélectif lié à la découverte de grenades à plâtre.

Mme Abmésélèlème confirme que deux grenades à plâtre ont été découvertes au centre de tri de Sévignacq et ont été imputées à la seule communauté de communes du Miey de Béarn. Par précaution pour les agents de tri, une partie du stock (60 tonnes) a été directement apportée au centre d'enfouissement de Précilhon. Le coût de transport et d'enfouissement ont été pris en charge par le syndicat de traitement, mais ces 60 tonnes (équivalentes à un mois de collecte) ont été déduites des apports du Miey de Béarn, cela a induit un manque à gagner sur les soutiens d'Eco-Emballages et sur la revente des matériaux.

Un exemplaire détaillé et une synthèse du rapport annuel 2011 est remis à chaque mairie.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers 2011

- **Adoption du règlement intercommunal de collecte**

A la demande de monsieur Soudar, Mme Abmésélèlème rappelle les nécessaires adaptations à adopter du point de vue réglementaire. En effet, avec la mise en place effective de la redevance incitative au 1er janvier 2013, le règlement intercommunal de collecte créé en 2009 doit être modifié. Chaque commune avait alors pris une délibération afin d'approuver ce règlement de collecte.

Les différents points qui vont être modifiés sont les suivants :

- Le périmètre de collecte

Le Miey de Béarn ne collectera plus au 1^{er} janvier 2013 les foyers de la commune de Lasseube. La convention avec le SICTOM du Haut Béarn se termine le 31 décembre 2012. Monsieur Soudar précise que, dans le cas de la collecte du chemin Vignau à Jurançon, le partenariat se maintient avec la Communauté d'Agglomération de Pau : le Miey de Béarn continue à collecter les usagers du chemin Vignau et facture la redevance à la Communauté d'Agglomération.

- Le financement du service :

La redevance incitative des ordures ménagères remplace la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La tarification et la facturation de cette redevance sera précisé.

- La définition des déchets, en tenant compte de l'extension des consignes de tri sur les plastiques,

- Les modalités de collecte : des bacs à ordures ménagères équipés d'une puce électronique, les sacs prépayés, les bacs verrouillés.

- Les modalités d'attribution, d'échange et d'entretien des contenants.

Le règlement de collecte modifié sera transmis dans chaque mairie.

Après délibération, le Conseil de Communauté :

- Approuve les modifications du règlement intercommunal de collecte.

- **Adoption de la grille tarifaire pour la redevance incitative**

Monsieur Soudar et Mme Abmésélélème rappellent la répartition en deux parts de la redevance incitative applicables à partir du 1^{er} janvier : part fixe incluant 12 levées sur l'année, et part variable. Compte tenu des résultats du test de la redevance en 2012 et du budget prévisionnel, il est donc proposé la grille tarifaire suivante pour l'année 2013 :

	Part Fixe (12 levées incluses)	Levée supplémentaire
Bac 120 l	123,33 € (estimation 2012 : 125,44 €)	4,58 € (estimation 2012 : 4,35 €)
Bac 180 l	154,99 € (estimation 2012 : 158,17 €)	6,87 € (estimation 2012 : 6,53 €)
Bac 240 l	186,65 € (estimation 2012 : 190,89 €)	9,16 € (estimation 2012 : 8,70 €)

Bac 360 1	249,98 € (estimation 2012 : 256,33 €)	13,75 € (estimation 2012 : 13,05 €)
Bac 770 1	466,34 € (estimation 2012 : 479,93 €)	29,40 € (estimation 2012 : 27,91 €)

Madame Pose remarque que les ménages n'ont pas pris conscience des volumes vraiment nécessaires et disposent encore de bacs trop importants.

Monsieur Soudar et Mme Abmésélélème répondent que ces ménages pouvaient jusqu'au 30 novembre dernier changer leur volume de bacs. Il faut laisser encore du temps pour que progressivement les volumes de bacs soient mieux ajustés. Ils pourront encore changer leurs volumes de bacs en fin d'année prochaine.

Madame Gosset demande si la Communauté de communes ne va pas se retrouver avec un volume important de bacs retournés et inutilisables.

Monsieur Soudar répond que l'on peut envisager de réutiliser ces bacs pour la collecte sélective, de façon à passer, à terme, de la collecte en caissette à une collecte par bac. Il faudra toutefois prévoir de changer les couvercles des bacs.

Madame Pose rapporte des critiques sur le moindre service. Il est répondu qu'effectivement pour certains ménages, il y a un réajustement sur une base plus réelle que la base foncière totalement déconnectée. Egalement, il ne faut pas oublier que la redevance couvre la totalité du service y compris la collecte sélective et les déchetteries, au-delà de la collecte des bacs.

Madame Gosset demande à quelles dates interviendront les factures.

Madame Abmésélélème répond qu'il y aura une première facturation de la part fixe du premier semestre en début d'année, et une deuxième facturation en juillet de la part variable du premier semestre et de la part fixe du deuxième semestre.

Monsieur Faure demande quels seront les moyens de contrôle de la collecte notamment s'il y a un défaut de puce.

Madame Abmésélélème indique qu'en cas de dysfonctionnement de la puce sur le bac ou du lecteur de puce sur la benne, les agents de collecte disposent dans chaque véhicule d'une douchette pour scanner le code barre du bac (qui correspond au numéro de la puce). Ils doivent ensuite indiquer le n° de ce bac sur la fiche de tournée qui est transmise au Miey afin de changer ce bac si besoin est. De plus, le logiciel dispose d'un contrôle automatique afin de supprimer les doubles levés lorsqu'un bac a été levé 2 fois en suivant, si les sacs sont restés bloqués dans le bac par exemple.

Après délibération le Conseil de Communauté :

- ADOPTE la grille tarifaire 2013 pour la redevance incitative

- **Sacs prépayés**

Monsieur Soudar et Madame Abmésélélème rappellent qu'à partir de janvier 2013, les sacs prépayés seront disponibles pour les ménages qui le souhaitent. Ils seront, dans un premier temps, seulement disponibles au siège de la Communauté de communes. Il est demandé aux mairies d'apporter cette information à leurs habitants.

Il est indispensable de former en début d'année les personnels des mairies pour que les ménages puissent directement les retirer en mairie. Les mairies pourront directement activer la facturation via une liaison internet permettant d'accéder au logiciel de facturation.

– **Subvention 2012 pour l'Association Eau vive**

Madame Gosset explique que le partenariat avec l'Association Eau Vive se poursuit. Une nouvelle demande de soutien est adressée par le groupe de Pau qui s'est constitué en délégation. Elle s'est principalement investie sur un projet auprès des populations du cercle du Bankas au Mali pour leur permettre d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement.

Après délibération Le Conseil Communauté :

- DECIDE de reconduire la subvention de 4 000 €

Finances

- **Changement de nomenclature comptable pour le budget annexe des ordures ménagères**

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance incitative va se substituer à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ce passage à la redevance incitative induit un changement de nomenclature comptable. Effectivement, le service devenant un service industriel et commercial, il est nécessaire de passer de la M14 à la M4. Il est proposé au Conseil communautaire de valider le passage à l'instruction budgétaire et comptable M4 à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE le passage à la nomenclature M4 à compter du 1^{er} janvier 2013.

– **Adoption des budgets primitifs 2013 :**

Monsieur Larrieu explique que, compte-tenu du changement de nomenclature du budget annexe déchets (M14 à M4), le budget 2013 doit être voté avant le 31 décembre. Les membres du bureau se sont réunis le 03 décembre et ont décidé de proposer un budget à minima comprenant une partie fonctionnement classique et une partie investissement comprenant essentiellement le report des projets déjà engagés. Egalement, il est finalement proposé de ne pas prendre la partie Transport à la demande (TAD) car il apparaît juridiquement nécessaire de créer un budget annexe, même si cette hypothèse doit encore être confirmée. Il est donc proposé de le mettre en place au moment du vote du budget supplémentaire.

Il demande à Monsieur Ané de présenter cette proposition de budget. Ce dernier en présente le détail en insistant sur les principales évolutions entre 2012 et 2013.

Le Conseil de Communauté vote les propositions nouvelles du **budget principal** de l'exercice 2013 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	4 099 668
Recettes :	4 099 668

INVESTISSEMENT

Dépenses :	1 131 350
Recettes :	1 131 350

Adopté à l'unanimité

Le Conseil de Communauté vote les propositions nouvelles du budget annexe de la **ZA de Poey de Lescar** de l'exercice 2013 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	2 000
Recettes :	2 000

INVESTISSEMENT

Dépenses :	0
Recettes :	0

Adopté à l'unanimité

Le Conseil de Communauté vote les propositions nouvelles du budget annexe de la **ZA Aérosite** de l'exercice 2013 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	450 000
Recettes :	450 000

INVESTISSEMENT

Dépenses :	0
Recettes :	0

Adopté à l'unanimité

Le Conseil de Communauté vote les propositions nouvelles du budget annexe de la **ZA du Bruscos** de l'exercice 2013 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	3 500
Recettes :	3 500

INVESTISSEMENT

Dépenses :	0
Recettes :	0

Adopté à l'unanimité

Le Conseil de Communauté vote les propositions nouvelles du **budget annexe ordures ménagères de l'exercice 2013** :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	1 329 370
Recettes :	1 329 370

INVESTISSEMENT

Dépenses :	74 200
Recettes :	74 200

Adopté à l'unanimité

Voirie

– Subvention pour travaux Place Du Lanot et Chemin Castaing à Uzein

Monsieur Larrieu rappelle qu'un accord avait été passé entre la Communauté de communes et la commune d'Uzein et adopté dans le budget 2012. Il concerne des travaux de reprofilage en béton bitumineux, comprenant les raccords pour les voies existantes, pour la Rue Castaing et Place du Lanot qui ont été intégrés dans le marché de travaux passé par la commune. Ces travaux relèvent normalement du programme de voirie intercommunal. Le budget communautaire adopté a donc prévu une prise en charge de ces travaux par la Communauté de communes pour un montant de 28 000 €.

Compte tenu du coût définitif de ces travaux effectivement réalisés par la commune d'un montant de 22 137, 50 € HT, et sachant que la commune récupère la TVA sur cette opération

Le conseil de communauté après en avoir délibéré décide :

- D'accorder une subvention d'un montant de 22 137,50 € à la commune d'Uzein pour ces travaux.

Adopté à l'unanimité

Personnel

- **Augmentation du temps de travail de l'EJE de la crèche La Ninoère**

Il est rappelé au Conseil communautaire qu'un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) a été créé le 7 novembre 2011. Le temps de travail de cet emploi a été fixé à 10 heures par semaine.

A partir du 1^{er} janvier 2013, une réorganisation va avoir lieu au sein des crèches avec la création de missions coordination. Deux agents vont assurer de nouvelles fonctions sur leur temps de travail actuel. Pour respecter le taux réglementaire de 7,86 Equivalent Temps Plein, il convient alors d'augmenter la durée de travail de l'EJE.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** d'augmenter le temps de travail du poste d'EJE de 10 heures à 14 heures hebdomadaires à compter du 01/01/2013

Questions diverses

- **Demande d'étude pour mesurer les impacts budgétaires du départ des 3 communes et étude globale sur le devenir de l'intercommunalité:**

Monsieur Larrieu propose d'examiner la démarche de retrait de 3 communes. Pour rappel, il précise que les 3 communes de Bougarber, Aussevielle, et Denguin ont délibéré pour demander au Préfet de pouvoir rejoindre la Communauté de communes de Lacq, dès 2014.

Il rend compte de la dernière réunion du bureau provoqué à la suite de la démission de monsieur Baradat, le 03 décembre. Une majorité des membres sont d'abord préoccupés par les conséquences éventuelles d'un tel retrait notamment du point de vue financier et souhaitent le faire entendre au Préfet. Au-delà, si les 3 communes sont autorisées à quitter la communauté de communes, ils ne souhaitent pas s'interdirent un départ discuté vers les autres intercommunalités voisines.

Il précise aussi qu'il a eu lui même un rendez vous avec le Préfet. Il a pu lui repréciser les circonstances dans lesquelles se trouvait la Communauté de communes et les raisons qui ont motivé la démission de monsieur Baradat. Le Préfet a demandé à Monsieur Larrieu 1er Vice Président quels étaient les souhaits des autres communes. Monsieur Larrieu tient également à souligner les inquiétudes du personnel de la Communauté de communes, qui n'est pas rassuré par les évènements de ces derniers jours.

Monsieur Bellocq demande si le Préfet a avancé une date pour prendre sa décision.

Monsieur Larrieu répond que le Préfet n'a pas encore arrêté d'échéance.

Monsieur Soudar pense qu'il faut qu'on laisse à la Communauté de communes du temps pour évaluer les conséquences d'un tel retrait.

Madame Pedurthe demande combien de temps demanderait cette analyse

Monsieur Larrieu pense qu'il faut se donner 3 mois minimum

Madame Pose estime que cela ne paraît de toute façon pas raisonnable d'envisager un départ au 1er janvier 2014 et se demande quel serait l'impact sur la mise en place de la redevance incitative.

Monsieur Soudar n'est pas inquiet sur ce point. Mais il attire aussi l'attention sur l'impact que cela pourra avoir sur la négociation des futurs contrats de territoire avec le Conseil général. Il y aura une manne de 4 400 000 € à répartir sur de nouvelles bases.

Monsieur Lesterlou demande si les travaux d'assainissement réalisés par les syndicats par exemple seront déductibles de l'enveloppe.

Monsieur Soudar répond positivement.

Monsieur Mauro craint que cela soit une usine à gaz.

Monsieur Lalanne Vincent pense qu'il est nécessaire de savoir si on laisse partir les 3 communes ou si toutes les communes partent en même temps.

Monsieur Larrieu indique que son sentiment est que le Préfet veut statuer sur le sort des deux Communautés de communes du Mieu et de Gave et Coteaux en même temps, notamment vis-à-vis de l'Agglomération de Pau.

Monsieur Lesterlou pense que la vraie question est celle du pouvoir de décision que pourront avoir les communes du Mieu de Béarn au sein de la future intercommunalité de destination. C'est surtout sur ce point qu'il faut se préparer.

Le bureau, qui s'est réuni le 03 décembre 2012, propose au Conseil de communauté :

- de demander au Préfet et à la Commission Départementale de coopération intercommunale de lui donner le temps d'évaluer les conséquences d'un tel retrait.

- de lancer une étude qui permettra de mesurer les impacts budgétaires du départ des 3 communes. Elle devra permettre, dans un deuxième temps, d'étudier l'avenir des autres communes en tenant compte de leurs vœux, notamment pour rejoindre les intercommunalités de leur choix. Le montant d'une telle prestation relèvera très certainement de la délégation donnée au bureau pour les marchés publics.

Après délibération la proposition est adoptée à l'unanimité

- Dégradation occasionnée par le Juscllet sur la voirie à Aubertin

Monsieur Denax indique qu'une étude hydraulique du Syndicat de la Juscle a mis en évidence les dégradations occasionnées par le Juscllet sur la voirie et demande à ce que cela soit pris en compte dans le futur programme de voirie.

Monsieur Boillot est réservé sur ce point et demande que cela soit réexaminé en commission voirie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Par délégation
Le Vice-Président
Didier LARRIEU